d'une demi-molécule de chlorhydrate de la même base. On purifie le produit par des lavages à l'acide chlorhydrique, puis par la distillation.

Pour convertir la diphénylamine en matière colorante bleue, on chauffe 2 parties de la base avec 3 parties de sesquichlorure de carbone, aux environs de 160°. Au bout de quelques heures, après qu'on a constaté un dégagement d'acide chlorhydrique et d'éthylène perchloré (protochlorure de carbone), on trouve la masse transformée en un produit bronzé, qu'on lave à la benzine ou au pétrole, et qu'on dissout ensuite dans l'alcool ou l'esprit de bois; les solutions filtrées sont précipitées par deux fois leur volume d'acide chlorhydrique et fournissent ainsi 40 pour 100 du poids de la diphénylamine.

D'après Brimmeyer, on obtient aussi du bleu de diphénylamine en chauffant pendant trois à cinq heures cette base de 110° à 120° avec son poids d'acide oxalique. Mais les rendements obtenus par cette méthode sont peu satisfaisants.

Le bleu de diphénylamine donne en teinture des nuances d'une pureté supérieure à celle des autres bleus dérivés du goudron de houille. Quoique l'on ne connaisse pas encore la composition de ce bleu, on peut affirmer qu'il renferme les éléments de la toluidine et de la phénylamine. On ne l'obtient, en effet, qu'avec un mélange de diphénylamine et de ditoluylamine. Dans les mêmes conditions, la ditoluylamine (qu'on prépare par un procédé analogue à celui dont on se sert pour se procurer la diphénylamine) seule ne donne qu'une substance d'un brun marron; la diphénylamine seule, un bleu noirâtre très-peu soluble dans la plupart des agents chimiques; la phényl-ditoluylamine, un violet bleuâtre sans grand intérêt.

— **Vertde'aniline.** Nous avons dit un mot du vert *d'aniline* au commencement de cet article. Nous y reviendrons ici avec quelques détails. Il existe actuellement deux espèces de verts *d'aniline*, l'un dérivé du bleu d'aldéhyde, l'autre produit par l'éthylation de la rosaniline.

— *Vert dérivé du bleu d'aldéhyde.* C'est celui dont la découverte est due au hasard que nous avons raconté plus haut. Il a été découvert par Cherpin, chimiste chez Usèbe, près de Saint-Ouen. Voici la description, aussi succincte que possible, de son brevet.

On ajoute de l'aldéhyde à une dissolution de rosaniline dans l'acide sulfurique, et l'on abandonne le mélange à lui-même jusqu'à ce qu'il communique à l'alcool une coloration bleu verdâtre. On étend alors d'eau acidulée et l'on ajoute de l'hyposulfite de sodium à la liqueur. On fait bouillir et l'on filtre. Le vert se trouve en dissolution. Otto Bredt et Cie ont fait breveter un procédé semblable.

Eugène Lucius admet que le vert se trouve tout formé dans la solution sulfurique de rosaniline traitée par l'aldéhyde. L'hyposulfite de soude agirait simplement, suivant lui, en séparant les matières bleues ou violettes qui l'accompagnent toujours, et pourrait être remplacé par des agents de nature très-diverse, tels que l'hydrogène sulfuré, le noir animal, la silice, la fleur de soufre, etc. Toutes ces substances détermineraient la précipitation des substances bleues et violettes et leur séparation d'avec le vert qui, restant en solution, peut être à son tour précipité par un mélange de chlorure et de carbonate de sodium.

Hirzel prépare le vert en ajoutant du sulfhydrate ammonique à une solution acide de bleu d'aldéhyde et en chauffant ce mélange jusqu'à ce qu'il soit devenu vert. Après le refroidissement, on filtre et l'on traite la solution verte comme d'habitude.

M. Charles Lauth, en contradiction avec M. E. Lucius, admet que le vert d'*aniline* renferme du soufre de constitution. On l'obtiendrait, d'après lui, toutes les fois que l'on mettrait une solution acide du bleu d'aldéhyde en contact avec le soufre naissant. Il est difficile de comprendre comment ces résultats peuvent s'harmoniser avec ceux de M. Lucius.

— *Fabrication du vert d'aldéhyde.* Quel que soit le procédé suivi dans la fabrication du vert, la préparation du bleu reste sensiblement la même. On dissout 1 kilogramme de fuchsine dans 2 litres d'acide sulfurique étendus de 2 litres d'eau. Quand la dissolution est froide, on y ajoute 4 litres d'aldéhyde et on laisse en contact jusqu'à ce que le liquide, étendu d'eau ou d'alcool, fournisse une solution d'un bleu pur.

On prépare à l'avance deux cuves renfermant chacune environ 200 litres d'eau à 70°, et l'on verse dans chacune une dissolution de 500 grammes d'hyposulfite sodique ou de 450 grammes de polysulfure de potassium, qu'on peut additionner de sulfure neutre de sodium pour obtenir des nuances plus jaunes.

On verse dans chaque cuve la moitié de la solution du bleu préparé comme nous l'avons dit plus haut, et, après quelques instants, on filtre; la liqueur filtrée tient le vert en dissolution. On le précipite soit au moyen du tanin, soit avec de l'acétate sodique. Il se produit, en même temps que le vert, une grande quantité d'une matière bleue insoluble, dont on n'a pu, jusqu'à ce jour, tirer aucun parti. Cette fabrication est assez délicate. Elle nécessite des dosages exacts et beaucoup de coup d'œil de la part des ouvriers.

Le produit commercial est généralement le tannate de la base verte. C'est un corps insoluble dans l'eau, soluble dans l'alcool et l'acide acétique, qu'il colore en beau vert. Il est soluble dans l'acide sulfurique, qu'il colore en jaune orange et d'où l'eau le précipite inaltéré.

En décomposant par la soude ou l'ammoniaque une solution alcoolique de cette matière colorante, on obtient la base de ce vert; il est convenable d'opérer sur le produit précipité au moyen de l'acétate de sodium. Elle est d'un vert clair, pareil à celui de l'hydrate de chrome. L'alcool la dissout peu et donne une solution qui s'altère en bouillant. Les acides la dissolvent en formant des sels; mais ces dissolutions sont fort altérables et se décomposent par l'évaporation spontanée.

— *Emploi du vert d'aniline.* Pour teindre la soie, on délaye le vert dans de l'eau légèrement acidulée d'acide sulfurique, et on manœuvre la soie dans ce bain en élevant progressivement la température jusqu'à 75°. On laisse la soie dans le bain jusqu'à complet refroidissement. On emploie généralement une quantité de vert en pâte égale au tiers du poids de la soie qu'il s'agit de teindre. Les teinturiers préparent presque tous le vert d'*aniline* eux-mêmes. Ils se dispensent ainsi de la dessiccation et de la précipitation par le tanin, influences nuisibles à la fraîcheur des nuances.

Pour teindre la laine, on délaye 2 kilogrammes de vert dans 500 litres d'eau et l'on ajoute à la solution 2 litres d'acide sulfurique, 800 grammes d'alun et 500 grammes de crème de tartre. Le bain ainsi composé suffit pour teindre 10 kilogrammes de laine, que l'on y manœuvre pendant qu'on le chauffe progressivement jusqu'à l'ébullition.

Horace Kœchlin est l'inventeur d'une méthode spéciale pour imprimer le vert qui, jusqu'à lui, ne résistait pas à l'action de la vapeur. Son procédé consiste à imprimer un mélange de 1 litre de bisulfite de sodium à 42°, 1 litre d'ammoniaque et 2 kilogrammes de vert sec épaissi à la gomme ou à l'amidon. Cette couleur est ainsi applicable à la laine. Pour l'impression du coton, on y ajoute 1 kilogramme de tanin. Le vert d'*aniline* communique aux tissus sur lesquels on l'applique des nuances d'une pureté remarquable et qui augmentent encore de beauté à la lumière artificielle.

— *Vert produit par l'éthylation de la rosaniline ou du violet de méthylaniline.* Cette substance s'obtient dans la réaction d'un excès d'iodure d'éthyle sur les violets de triéthyl ou de trimétbyl-rosaniline. On opère sous pression en répétant plusieurs fois le traitement. On lave le produit de la réaction avec du carbonate sodique, qui dissout le vert, puis on met la base du violet en liberté au moyen d'un excès de soude; on la lave, on la dessèche et l'on recommence le traitement à l'iodure. Chaque traitement est suivi d'un lavage au carbonate de soude qui, jouissant de la propriété de dissoudre le vert et non le violet, est fort commode pour séparer ces corps.

Le vert ainsi produit est d'une très-belle nuance, et, comme le vert d'Usèbe, il contient des substances bleues et violettes en abondance. On ne connaît rien sur sa composition.

— *Chrysaniline ou jaune d'aniline* $C^{20}H^{17}Az^3$. Cette substance colorante, qui diffère de la rosaniline en ce qu'elle renferme 2 atomes d'hydrogène de moins, s'obtient comme produit accessoire dans la fabrication du rouge d'*aniline*. Lorsqu'on soumet à l'action d'un courant de vapeur le résidu d'où l'on a déjà extrait la rosaniline, la chrysaniline passe en solution et se précipite sous la forme d'un nitrate peu soluble lorsqu'on ajoute de l'acide azotique à la liqueur. A l'état libre, c'est une poudre amorphe, qui ressemble au chromate de plomb récemment précipité. Elle est peu soluble dans l'eau et très-soluble dans l'alcool et l'éther. Elle forme deux séries de sels cristallisables, les sels monoacides et les sels diacides. On a étudié le chlorhydrate, l'azotate et le sulfate. Elle teint la soie et la laine en jaune d'or magnifique.

Schiff, en triturant l'*aniline* avec 2 parties d'antimoine ou de stannate potassique et en sursaturant par l'acide chlorhydrique, a obtenu une matière écarlate soluble dans l'éther alcoolisé. Cette base forme avec l'acide chlorhydrique un sel qui cristallise dans l'éther en lames semblables aux ailes des cantharides. Elle donne par les alcalis un corps floconneux, jaune foncé, capable de teindre en jaune la laine et la soie.

* **ANILIQUE** adj. (a-ni-li-ke — rad. *anile*). Chim. Se dit de la dioxyquinone, que l'on appelle souvent improprement acide anilique. L'acide anilique libre n'existe pas; ses dérivés chlorés et bromés, c'est-à-dire les dérivés chlorés et bromés de la dioxyquinone, sont décrits au mot QUINONE, tome XIII.

* **ANIMALISÉ, ÉE** part. passé du verbe Animaliser. — Qui contient des substances animales; qui est produit par des substances animales: *Engrais* ANIMALISÉ.

ANIMUCCIA (Jean), compositeur italien, né à Florence vers 1500, mort à Rome en 1575. Il fut maître de chapelle de la basilique de Saint-Pierre de Rome et composa un grand nombre de morceaux religieux. Ses œuvres se composent de: *Madrigali e motteti a quattro e cinque voci* (Venise, 1548); *Missa a cinque voci* (Rome, 1567); *Cantiucum Beatæ Mariæ Virginis ad omnes modos factum* (Rome, 1568, in-fol.).

ANIRUDDHA, fils de Pradyoumna et de Soubhângi. Il était époux d'Ouchâ, fille de Bâna.

* **ANIS** s. m. — **Encycl.** Chim. L'essence d'*anis* a pour isomères les essences de fenouil, de badiane et d'estragon. Toutes ces essences ont pour caractère fondamental de donner par l'oxydation de l'aldéhyde, puis de l'acide anisique. Elles paraissent différer un peu par leurs propriétés physiques; mais ces différences tiennent peut-être à un hydrocarbure isomère de l'essence de térébenthine, qui se trouve toujours mélangé avec elles. L'acide sulfurique concentré, l'acide phosphorique, le protochlorure d'antimoine et le perchlorure d'étain transforment l'essence d'*anis* en anisolne.

* **ANISIDINE** s. f. — **Encycl.** Chim. Pour préparer l'*anisidine* ou méthyl-phénidine

$$C^7H^9O\left\{\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}Az,$$

on mêle le nitranisol avec une solution alcoolique de sulfhydrate ammonique, et l'on évapore à une douce chaleur; on sature ensuite le liquide d'acide chlorhydrique dilué, et on filtre pour séparer le soufre. Par une nouvelle évaporation, on obtient des aiguilles de chlorhydrate d'*anisidine*. Ce sels, distillé avec une dissolution aqueuse concentrée de potasse, abandonne de l'*anisidine* sous la forme d'une huile qui se solidifie par le refroidissement.

On connaît deux dérivés nitrés de l'*anisidine*: la nitranisidine ou méthyl-nitrophénidine

$$C^7H^8(AzO^2)AzO = C^7H^6(AzO^2)O\left\{\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}Az$$

et la dinitranisidine

$$C^7H^7Az^2O^5 = C^7H^5(AzO^2)^2O\left\{\begin{matrix}H\\H\end{matrix}\right\}Az.$$

* **ANISIQUE** adj. — **Encycl.** Chim. L'acide *anisique* $C^8H^8O^3$ prend naissance dans l'oxydation des essences d'anis, de fenouil amer et d'estragon. Pour préparer cet acide, Cahours fait bouillir l'essence d'anis avec de l'acide azotique de 1,2 de densité (29° Baumé); l'essence se transforme alors en acide *anisique* et en un produit résineux insoluble, nommé nitraniside. L'acide *anisique*, au contraire, se dissout facilement dans l'eau chaude et se dépose par le refroidissement. Après l'avoir lavé, on le dissout dans l'ammoniaque jusqu'à ce que, par une série de cristallisations, on ait obtenu un sel tout à fait blanc. On dissout ce sel dans l'eau et on précipite la solution par l'acétate de plomb. Enfin, on achève de purifier l'acide *anisique* en le sublimant.

Quand on peut se procurer de l'aldéhyde *anisique*, on prépare avantageusement l'acide *anisique* en faisant agir la potasse sur cette l'aldéhyde sur de la potasse en fusion, et décomposant par l'acide chlorhydrique la masse refroidie. La réaction est exprimée par l'équation:

$$\underset{\text{Aldéhyde}}{C^8H^8O^2} + \underset{\text{Potasse}}{KHO} = \underset{\text{Anisate}}{C^8H^7O^3} + \underset{\text{Hydrogène}}{H^2}$$

anisique. caustique. de potassium. gène.

L'acide *anisique* cristallise en prismes incolores, sans odeur, appartenant au système clino-rhombique. Il est soluble dans l'eau chaude et l'est très-peu dans l'eau froide. Son point de fusion est 179°; à une température plus élevée, il se sublime en formant des aiguilles d'un blanc de neige. Chauffé pendant quinze heures dans des tubes scellés à la lampe avec de l'acide iodhydrique, l'acide *anisique* se dédouble en iodure de méthyle et en acide paraoxybenzoïque.

— *Aldéhyde anisique.* Cahours a obtenu pour la première fois cette aldéhyde par l'oxydation de l'essence d'anis, au moyen de l'acide azotique dilué. Piria l'a obtenue en distillant un mélange d'anisate et de formiate de chaux fait en proportions équivalentes. Enfin, on peut encore l'obtenir par l'action du bisulfite de sodium sur l'essence d'anis. C'est un liquide jaunâtre, d'une saveur brûlante, d'une odeur qui rappelle celle du foin. A 20°, sa densité est de 1,09; elle bout de 253° à 255°. L'alcool et l'éther la dissolvent, mais elle est presque insoluble dans l'eau. La potasse fondue et la potasse alcoolique la transforment en anisate de potassium avec dégagement d'hydrogène ou production d'alcool *anisique*.

Lorsqu'on met 1 volume d'aldéhyde *anisique*, avec 4 à 5 volumes d'une solution d'ammoniaque, dans un flacon bouché, il se produit peu à peu des cristaux brillants, formant un corps nommé anisbydramide ou hydure d'azoanyle, qui fond à 120° et, traité par le sulfhydrate ammonique, se transforme en une poudre blanche que Cahours désignerait sous le nom de thianisol. Chauffée pendant deux heures entre 165° et 170°, l'anisbydramide se transforme en anisine

— *Alcool anisique* $C^8H^{10}O^2$. Lorsqu'on mêle l'aldéhyde *anisique* avec une solution alcoolique de potasse de 70 Baumé, il se forme une épaisse bouillie d'anisate de potasse. On distille ensuite l'alcool au bain-marie, on ajoute de l'eau au résidu et on agite le liquide avec de l'éther. On décante l'éther et on l'évapore; alors le résidu se prend bientôt en cristaux d'alcool *anisique*:

$$2C^8H^8O^2 + KHO = C^8H^7KO^3 + C^8H^{10}O^2.$$

Aldéhyde Potasse. Anisate de potasse. Alcool *anisique.*

L'alcool ainsi obtenu a besoin d'être purifié par plusieurs distillations. Lorsqu'il est bien sec, il fond à 23°; son point de fusion est moins élevé s'il est humide. Il est plus dense que l'eau. Exposé à l'air, à une température voisine de son point d'ébullition, il se transforme en aldéhyde *anisique*.

ANISOATE s. m. (a-ni-zo-a-te — rad. *anis*). Chim. Sel formé par la combinaison de l'acide anisoïque avec une base.

ANISOBRYÉ, ÉE adj. (a-ni-zo-bri-é — du gr. *anisos*, inégal; *bruon*, herbe). Bot. Mot proposé pour remplacer la dénomination de MONOCOTYLÉDONE.

* **ANISOCÈRE** s. m. — Entom. Genre de coléoptères, de la famille des nitidulides de Mac-Leay, comprenant une seule espèce.

— s. f. Genre de coléoptères de la famille des malacodermes, tribu des lampyrides, comprenant une seule espèce, qui habite le Cap de Bonne-Espérance.

* **ANISODACTYLES** s. m. pl. — **Encycl.** Ornith. Le groupe des *anisodactyles*, établi par Vieillot dans son ordre des sylvains, comprend des oiseaux dont trois doigts sont dirigés en avant et un seul en arrière, contrairement à la disposition observée chez les grimpeurs ou zygodactyles, qui ont deux doigts dirigés en avant et deux en arrière, mais qui possèdent, comme les zygodactyles, la faculté de grimper. Ils ont le bec long, comprimé. Ce groupe a été adopté, avec quelques modifications, par Deshayes, qui en a fait un sous-ordre de son ordre des passereaux et y a fait entrer les familles suivantes: paridées, oxyrhynchidées, orthonoxydées, colidées, buphagidées, certhidées, melliphagidées, cymiridées, épomophodées, paradisidées et trochilidées.

ANISOÏQUE adj. (a-ni-zo-i-ke — rad. *anis*). Chim. Se dit d'un acide produit par l'oxydation de l'essence d'anis.

— **Encycl.** L'acide *anisoïque* $C^{16}H^{18}O^6$ est soluble dans l'eau, dans l'alcool et dans l'éther; il fond vers 120°, mais se décompose lorsqu'on veut le volatiliser. Stadeler et Wachter pensent qu'il est identique avec l'acide chinanisoïque, qu'ils ont obtenu en chauffant l'essence d'anis avec de l'acide azotique, distillant et agitant le produit avec du bisulfite de sodium.

* **ANISOL** s. m. — **Encycl.** Chim. On obtient l'*anisol* en distillant de l'acide anisique avec un grand excès de baryte ou de chaux, ou encore en faisant tomber goutte à goutte du salicylate de méthyle sur de la baryte chaude. Il est un liquide incolore, qui, à diverses reprises, a été élu membre du grand conseil de Berne. Depuis quelques années, il s'est occupé de peinture sur faïence. On lui doit dans ce genre quelques-uns de ses travaux exquis. Il a obtenu une médaille au Salon de 1866. M. Anker a envoyé à nos expositions les toiles suivantes: *Ecole de village dans la forêt Noire*, la *Fille de l'hôtesse* (1859); *Luther au couvent d'Erfurt*, *Convalescence* (1861); *Sortie d'église*, la *Petite amie*, *Satiété* (1863); *Baptême*, *Enterrement d'un enfant* (1864); *Un conseil de commune*, les *Petites baigneuses* (1865); *Dans les bois*, la *Leçon d'écriture* (1866); *Saute-mouton*, les *Dominos* (1867); la *Sœur aînée*, le *Hochet* (1868); *Un pauvre homme*, les *Marionnettes* (1869); la *Soupe de Cappel* (1870); *Soldats de l'armée de Bourbaki soignés par des paysans suisses* (1872); l'*Ours de neige*, le *Jeu du cerceau* (1873); l'*Attente*, le *Petit musicien* (1874); *Un vieux huguenot*, le *Vin nouveau* (1875); *Printemps*, les *Petites brodeuses* (1876).

* **ANNABERGITE** s. f. (ann-na-bèr-ji-te — d'*Annaberg*, nom de lieu). Arséniate hydraté de nickel, qui se présente sous forme de masses cristallines vertes, accompagnant souvent la nickéline.

* **ANNADES,** habitants de l'Annam. — V., pour de nouveaux détails, l'article COCHINCHINE, au tome IV et dans ce *Supplément*.

* **ANNAPES** ou **ANNAPPES,** ville de France (Nord), sur la Marcq, cant. et à 6 kilom. de Lannoy, arrond. et à 5 kilom. de Lille; pop. agglo., 1,577 hab. — pop. tot., 2,307 hab. Moulins à huile et à blé.

ANNAYA (Pedro DE), amiral portugais, né vers 1460, mort vers 1520. Sa principale action d'éclat fut de diriger dans une expédition dirigée par lui sur la côte occidentale d'Afrique. Chargé par le roi de Portugal, Emmanuel, de fonder un établissement dans la baie de Sofala, vis-à-vis de Madagascar, il appareilla en 1508 avec six vaisseaux, débarqua heureusement au point désigné et contraignit le roi de Sofala à laisser les Portugais bâtir un fort sur son territoire. Quelque temps après, le roi noir, se repentant de sa bienveillance, voulut forcer Annaya à se retirer; mais il était trop tard; une attaque qu'il dirigea contre le fort fut repoussée, et l'amiral portugais, le poursuivant jusque chez lui, incendia sa capitale, son palais, s'empara de sa personne et le fit mettre à mort. Annaya consentit à laisser le royauté à son fils, à condition que celui-ci ferait alliance avec les Portugais, c'est-à-dire accepterait de régner sous leur tutelle.

ANNIIS, la même qu'Anaïtis. V. ce dernier mot, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*.

ANNIUS, ancienne divinité des habitants d'Ellis. Certains auteurs la nomment Alius.

* **ANIZY-LE-CHÂTEAU,** ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Laon, sur la rive droite de l'Allette; pop. aggl., 1,038 hab. — pop. tot., 1,084 hab. Église du XIIe siècle. Fortifiée par les évêques de Laon, dont elle était devenue la propriété, Anizy fut saccagée, en 1358, par les troupes de Charles V et dévastée de nouveau par les Bourguignons en 1424.

ANKARKRONA (Théodore), amiral suédois, né à Carlskrona en 1687, mort en 1750. Il entra au service de la compagnie hollandaise des Indes occidentales, se distingua tout jeune par plusieurs actions d'éclat et fut même pris par un corsaire français. Son séjour forcé en France l'engagea à servir momentanément dans notre marine; il accompagna le chevalier de Forbin dans quelques-unes de ses expéditions, puis passa en Angleterre et y parvint au grade de lieutenant de vaisseau. Sa patrie songea à utiliser ses mérites et l'intrépidité dont il avait donné des preuves. On lui confia le commandement d'un navire, et il parvint rapidement au grade d'amiral. Il fut chargé de protéger la fuite du roi Stanislas, lorsque Auguste l'eut chassé du trône de Pologne; il réussit à l'embarquer heureusement, lui et sa famille, et à le déposer dans un des nombreuses marques de sa bravoure, sut faire reculer les agresseurs et fut appelé par sa femme à partager son trône. Il ne trouva, dans ce genre d'esprit qui distinguait Anne seconde la brillante valeur de Humbert de la Tour-du-Pin. D'ailleurs le souverain pontife, les rois de France et d'Angleterre passèrent et y a fait entrer dans la querelle comme médiateurs. La succession à la souveraineté du Dauphiné fut solennellement reconnue pour les descendants d'Anne et de Humbert. Tous les domaines qu'avait apportés ce dernier en épousant Anne furent affranchis de l'hommage dont ils avaient été tenus envers la maison de Savoie, et ils formèrent avec le Dauphiné un petit Etat complétement indépendant. Bientôt leur fils aîné Jean, qui portait le titre de prince delphinal, fut lui-même associé à leur pouvoir. Anne s'occupa de l'administration de ses Etats avec le plus grand zèle et y fit faire des travaux importants. A sa mort, son époux se retira dans un cloître, où il lui survécut huit jours. Anne fut inhumée dans le monastère de Salette, qu'elle avait fondé.

ANNE, duchesse de Savoie, née vers 1415, morte en 1462. Fille de Janus, roi de Chypre et d'Arménie, elle épousa en 1431 Louis, duc de Savoie, qui lui abandonna toute l'administration de son duché. Elle en profita pour fonder une foule de monastères; les cordeliers de Genève, les observantins de Nice et de Turin lui durent leur existence. Elle se fit inhumer dans le cloître cordelier. On l'appelle souvent ANNE DE CHYPRE.

ANNE (SAINTE-), ville du Royaume-Uni, ch.-l. de l'île angio-normande d'Aurigny. Elle s'est agrandie récemment du côté du Port-Neuf. Belle église paroissiale.

* **ANNE** (Théodore). — Né en 1797, il est mort en 1869. Théodore Anne a collaboré à divers journaux, notamment à la *Revue et gazette des théâtres*, où il a fourni de nombreux articles sur les questions d'art; à la *France*, à l'*Union*, où il a fait pendant de longues années le feuilleton dramatique. Comme écrivain dramatique, on lui doit un assez grand nombre de pièces, parmi lesquelles: *Notre-Dame*, récemment reconstruite; l'église de la Visitation, où sont les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal; le château, jadis la résidence des comtes du Genevois, transformé aujourd'hui en caserne; l'hôtel de ville, édifice moderne, près du lac; l'évêché, l'hôpital et le grand séminaire.

— *Histoire.* De nombreuses découvertes d'antiquités font penser qu'Annecy existait déjà au temps des Romains; mais la première pièce authentique où il soit fait mention de cette ville est une charte de l'empereur Lothaire (867). Capitale des comtes de Genève au Xe siècle, elle appartenait aux ducs de Savoie à la XIIe siècle. Après l'annexion de la Savoie à la France, en 1860, elle est devenue le chef-lieu du département de la Haute-Savoie.

Année terrible (L'), recueil de poèmes, par Victor Hugo (1872, in-8°). Victor Hugo n'est pas de ces poètes qui s'isolent des choses de leur temps, pour le pur amour de l'art; pour lui, qui a déclaré autrefois que le poète a charge d'âmes, si la Muse peut s'égarer et rire dans les moments calmes, elle ne doit songer, dans les jours troublés, qu'à la patrie et aux devoirs du citoyen; elle doit donner, non des merveilles de forme et de style, mais des enseignements. Il avait été magnifiquement inspiré en écrivant, au lendemain du 2 Décembre, les admirables poèmes des *Châtiments*; il montre non moins d'ampleur et sur *l'immatérialité de l'âme* (1783, in-8°). Un autre de ses opuscules philosophiques, *Dissertatio de ortu et progressu religionis apud diversos maxime rudes gentes* (Moscou, 1785, in-8°), fut condamné et brûlé publiquement à Moscou par la main du bourreau.

ANITIS, la même qu'Anaïtis. V. ce dernier mot, au tome Ier du *Grand Dictionnaire*.

ANIUS, ancienne divinité des habitants d'Ellis. Certains auteurs la nomment Alius.

* **ANIZY-LE-CHÂTEAU,** ville de France (Aisne), ch.-l. de cant., arrond. et à 15 kilom. de Laon, sur la rive droite de l'Allette; pop. aggl., 1,038 hab. — pop. tot., 1,084 hab. Église du XIIe siècle. Fortifiée par les évêques de Laon, dont elle était devenue la propriété, Anizy fut saccagée, en 1358, par les troupes de Charles V et dévastée de nouveau par les Bourguignons en 1424.

ANKARKRONA (Théodore), amiral suédois, né à Carlskrona en 1687, mort en 1750. Il entra au service de la compagnie hollandaise des Indes occidentales, se distingua tout jeune par plusieurs actions d'éclat et fut même pris par un corsaire français. Son séjour forcé en France l'engagea à servir momentanément dans notre marine; il accompagna le chevalier de Forbin dans quelques-unes de ses expéditions, puis passa en Angleterre et y parvint au grade de lieutenant de vaisseau. Sa patrie songea à utiliser ses mérites et l'intrépidité dont il avait donné des preuves. On lui confia le commandement d'un navire, et il parvint rapidement au grade d'amiral. Il fut chargé de protéger la fuite du roi Stanislas, lorsque Auguste l'eut chassé du trône de Pologne; il réussit à l'embarquer heureusement, lui et sa famille, et à le déposer dans un des nombreuses marques de sa bravoure, sut faire reculer les agresseurs et fut appelé par sa femme à partager son trône. Il ne trouva, dans ce genre d'esprit qui distinguait Anne seconde la brillante valeur de Humbert de la Tour-du-Pin. D'ailleurs le souverain pontife, les rois de France et d'Angleterre passèrent et y a fait entrer dans la querelle comme médiateurs. La succession à la souveraineté du Dauphiné fut solennellement reconnue pour les descendants d'Anne et de Humbert. Tous les domaines qu'avait apportés ce dernier en épousant Anne furent affranchis de l'hommage dont ils avaient été tenus envers la maison de Savoie, et ils formèrent avec le Dauphiné un petit Etat complétement indépendant. Bientôt leur fils aîné Jean, qui portait le titre de prince delphinal, fut lui-même associé à leur pouvoir. Anne s'occupa de l'administration de ses Etats avec le plus grand zèle et y fit faire des travaux importants. A sa mort, son époux se retira dans un cloître, où il lui survécut huit jours. Anne fut inhumée dans le monastère de Salette, qu'elle avait fondé.

ANNE, duchesse de Savoie, née vers 1415, morte en 1462. Fille de Janus, roi de Chypre et d'Arménie, elle épousa en 1431 Louis, duc de Savoie, qui lui abandonna toute l'administration de son duché. Elle en profita pour fonder une foule de monastères; les cordeliers de Genève, les observantins de Nice et de Turin lui durent leur existence. Elle se fit inhumer dans le cloître cordelier. On l'appelle souvent ANNE DE CHYPRE.

ANNE (SAINTE-), ville du Royaume-Uni, ch.-l. de l'île angio-normande d'Aurigny. Elle s'est agrandie récemment du côté du Port-Neuf. Belle église paroissiale.

* **ANNE** (Théodore). — Né en 1797, il est mort en 1869. Théodore Anne a collaboré à divers journaux, notamment à la *Revue et gazette des théâtres*, où il a fourni de nombreux articles sur les questions d'art; à la *France*, à l'*Union*, où il a fait pendant de longues années le feuilleton dramatique. Comme écrivain dramatique, on lui doit un assez grand nombre de pièces, parmi lesquelles: *Notre-Dame*, récemment reconstruite; l'église de la Visitation, où sont les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal; le château, jadis la résidence des comtes du Genevois, transformé aujourd'hui en caserne; l'hôtel de ville, édifice moderne, près du lac; l'évêché, l'hôpital et le grand séminaire.

— *Histoire.* De nombreuses découvertes d'antiquités font penser qu'Annecy existait déjà au temps des Romains; mais la première pièce authentique où il soit fait mention de cette ville est une charte de l'empereur Lothaire (867). Capitale des comtes de Genève au XE siècle, elle appartenait aux ducs de Savoie au XIIe siècle. Après l'annexion de la Savoie à la France, en 1860, elle est devenue le chef-lieu du département de la Haute-Savoie.

Année terrible (L'), recueil de poèmes, par Victor Hugo (1872, in-8°). Victor Hugo n'est pas de ces poètes qui s'isolent des choses de leur temps, pour le pur amour de l'art; pour lui, qui a déclaré autrefois que le poète a charge d'âmes, si la Muse peut s'égarer et rire dans les moments calmes, elle ne doit songer, dans les jours troublés, qu'à la patrie et aux devoirs du citoyen; elle doit donner, non des merveilles de forme et de style, mais des enseignements. Il avait été magnifiquement inspiré en écrivant, au lendemain du 2 Décembre, les admirables poèmes des *Châtiments*; il montre non moins d'ampleur et

l'oculaire d'une lunette entre l'oculaire et l'observateur, et qui marque le point où l'observateur doit placer son œil pour apercevoir la plus grande étendue possible de champ.

— Moll. Espèce de porcelaine de petite taille.

Anneau de Salomon. Au rapport des talmudistes, le grand roi Salomon devait toute sa puissance à un anneau mystique, sur la pierre duquel il lisait tout ce qu'il désirait connaître. Quant au poète persan Emadi, il voit dans l'anneau de Salomon tout simplement le symbole de la sagesse dont Dieu avait doué ce prince. A notre avis, et malgré toute notre vénération pour les talmudistes, l'opinion du Persan paraît la plus raisonnable. Quoi qu'il en soit, nous allons rapporter une des légendes des talmudistes concernant cet anneau.

Salomon, après avoir mis à mort le roi de Sidon, ville dont il s'était emparé, avait emmené en captivité Téréda, fille de ce prince, et en avait fait sa concubine favorite. Cette dernière ne cessant de pleurer la mort de son père, Salomon, pour la consoler, ordonna aux diables de lui confectionner une statue qui fût la frappante image du défunt; mais cette statue, placée dans l'appartement de la princesse, devint l'objet de son culte, ainsi que de celui de ses femmes. Informé de cette idolâtrie, Salomon en fut tellement irrité, qu'il brisa l'image, châtia Téréda et s'en alla au désert, s'humiliant devant Dieu; mais sa faute n'était point suffisamment expiée, paraît-il. En effet, comme ce prince avait l'habitude, chaque fois qu'il allait au bain, de remettre son anneau à une de ses femmes, il arriva un jour que le génie infernal Sakhar prit ses traits et vint demander l'anneau à Amina, une des concubines de Salomon, à laquelle on lui-il l'avait remis. Muni de ce talisman, Sakhar s'empara du trône et changea toutes les lois du royaume, pendant que le véritable roi, devenu méconnaissable aux yeux de ses sujets, était réduit à errer en demandant l'aumône. Enfin, après quarante jours, laps de temps pendant lequel avait duré l'addoration de l'idole, Sakhar prit la fuite et jeta l'anneau dans la mer. Un poisson l'avala, fut pris par un pêcheur, et le hasard voulut que ce poisson fût servi à Salomon, qui retrouva l'anneau dans ses entrailles. Remis en possession de son talisman, le grand roi recouvra sa couronne, se saisit de Sakhar et le fit jeter dans le lac de Tibériade, une pierre au cou.

Anneau d'argent (L'), opéra-comique en un acte, paroles de MM. Jules Barbier et Léon Battu, musique de M. Deffès; représenté à l'Opéra-Comique le 5 juillet 1855. Ce petit ouvrage a servi de début à M. Deffès dans la carrière de la composition lyrique. On a remarqué l'harmonie élégante et l'expression bien sentie de la romance sur la marguerite. Les rôles ont été remplis par Couchard, Bussine, Mlles Rey et Andréa Favel.

ANNECY (lac d'), lac de France (Haute-Savoie). Long de 14 kilom., large de 1 à 3 kilom., avec une profondeur moyenne de 30 mètres, il est dominé sur sa rive orientale par la chaîne de la Tournette, dont le sommet principal, haut de 2,324 mètres, offre un panorama admirable; sa rive occidentale est dominée par le mont Semnoz. Les eaux du lac traversent la ville d'Annecy par trois canaux, appelés les Thioux, qui mettent en mouvement les roues d'un grand nombre d'usines; il reçoit le Fournet et l'Eau-Morte.

* **ANNECY, ville de France** (Haute-Savoie), ch.-l. du départ., au pied de la chaîne du Semnoz, à l'extrémité septentrionale du lac dont elle porte le nom; pop. aggl., 9,097 hab. — pop. tot., 11,581 hab. L'arrond. comprend 7 cant., 98 comm., 86,882 hab. Industrie et commerce importants; filatures de coton, tanneries, papeterie, fabrique d'étoffes de soie. On remarque, parmi ses monuments: la cathédrale, bâtie vers 1522; l'église Saint-Dominique, inaugurée en 1445; l'église Notre-Dame, récemment reconstruite; l'église de la Visitation, où sont les reliques de saint François de Sales et de sainte Jeanne de Chantal; le château, jadis la résidence des comtes du Genevois, transformé aujourd'hui en caserne; l'hôtel de ville, édifice moderne, près du lac; l'évêché, l'hôpital et le grand séminaire.

— *Histoire.* De nombreuses découvertes d'antiquités font penser qu'Annecy existait déjà au temps des Romains; mais la première pièce authentique où il soit fait mention de cette ville est une charte de l'empereur Lothaire (867). Capitale des comtes de Genève au XE siècle, elle appartenait aux ducs de Savoie au XIIe siècle. Après l'annexion de la Savoie à la France, en 1860, elle est devenue le chef-lieu du département de la Haute-Savoie.

Année terrible (L'), recueil de poèmes, par Victor Hugo (1872, in-8°). Victor Hugo n'est pas de ces poètes qui s'isolent des choses de leur temps, pour le pur amour de l'art; pour lui, qui a déclaré autrefois que le poète a charge d'âmes, si la Muse peut s'égarer et rire dans les moments calmes, elle ne doit songer, dans les jours troublés, qu'à la patrie et aux devoirs du citoyen; elle doit donner, non des merveilles de forme et de style, mais des enseignements. Il avait été magnifiquement inspiré en écrivant, au lendemain du 2 Décembre, les admirables poèmes des *Châtiments*; il montre non moins d'ampleur et

de virulence dans ceux que lui a dictés l'année terrible entre toutes, l'année de la guerre, du siége de Paris et de la Commune.

Le volume s'ouvre par un prologue destiné à l'expliquer. Le poëte sait bien qu'en relatant les événements graves de l'année 1870-1871, il aura à chanter bien des héroïsmes, mais aussi à déplorer bien des hontes et bien des crimes. Il va au-devant du reproche qu'on pourrait lui faire d'amnistier trop facilement ceux-ci et distingue entre la foule et le peuple. Y a-t-il des crimes commis, c'est la foule, la foule inconsciente et irresponsable; des traits d'héroïsme apparaissent-ils, c'est le peuple.

Voici le peuple: il meurt, combattant magnifique,
Pour le progrès; voici la foule: elle en trafique;
Elle mange son droit d'aînesse en ce plat vil
Que Rome essule et lave avec Ainsi soit-il!
Voici le peuple: il prend la Bastille, il déplace
Toute l'ombre en marchant; voici la populace:
Elle attend au passage Aristide, Jésus,
Zénon, Brutus, Colomb, Jeanne, et crache dessus.
Voici le peuple avec son épouse, l'idée;
Voici la populace avec son accordée,
La guillotine. . . . . .

De la sorte, tout s'explique aisément. Ce que la révolution du 18 mars, à laquelle le poëte est, en somme, favorable, avait d'équitable et de modéré, la revendication des libertés communales, l'anxiété patriotique en faveur de la République menacée, c'est le peuple qui l'a fait; les assassinats, les pillages, les incendies, c'est la foule, et V. Hugo fait profession de la mépriser plus que personne:

La multitude peut jeter d'augustes flammes;
Mais qu'un vent souffle, on voit descendre tout à coup,
Du haut de l'honneur vierge au plus bas de l'égout,
La foule, cette grande et fatale orpheline;
Et cette Jeanne Darc se change en Messaline.

Les poëmes qui suivent semblent tous écrits sous la dictée des événements d'août 1870 à mai 1871. On voit se dérouler toutes les pages héroïques ou sinistres de notre histoire: Voici Sedan et les effroyables catastrophes où nous jeta un César d'aventure, caractérisés en vers d'une rare énergie. Le poëte nous montre Napoléon III infatué de sa puissance, persuadé qu'on peut vaincre la Prusse aussi aisément qu'on a pu canonner la foule du boulevard Montmartre, et prendre Berlin après avoir pris d'assaut Torton; que ses généraux valent au moins les Murat, les Ney, les Macdonald; que lui seul a du génie et qu'il jouera sous jambe et le roi Guillaume et Bismarck. Dans une magnifique prosopopée, il montre toutes les gloires de la France amoindrie par cette bataille funeste, et tous ces généraux rendant leur épée par la main d'un bandit. Voici le siége de Paris et la prière que fait le poëte pour sa petite-fille; voici d'énergiques objurgations à l'Allemagne de cesser cette guerre fratricide; puis les épisodes du siége: *Au canon de* V. H., canon fondu avec le produit des lectures des *Châtiments* sur les théâtres; *Prouesses borusses*, où le poëte flétrit les vainqueurs, changés en simples pillards; les *Forts, Une bombe aux Feuillantines*, le *Pigeon*, la *Sortie, Entre deux bombardements*. On sent que chaque morceau a été écrit dans la fièvre du moment, inspiré par l'espérance ou l'anxiété de l'heure présente. Puis viennent les pages où, le sacrifice consommé, la France vaincue, le poëte, après une heure d'accablement, retrouve sa verve pour railler les partisans des monarchies déchues, qui guettaient ce moment suprême et comptaient bien opérer une restauration jugée par eux facile; pour faire entendre des paroles de conciliation entre Paris et Versailles. Il y a là, en vingt ou trente pages, d'éloquents appels à la concorde, à la fraternité. On pourrait peut-être reprocher au poëte de tenir, dans les poèmes qui suivent, la balance un peu trop égale entre les deux partis, ou plutôt de pencher, sans peut-être le vouloir expressément, pour l'un des deux. Mais après qu'il a si énergiquement reproduit l'horreur de Paris incendié, peut-on lui en vouloir de s'apitoyer en faveur des vaincus? Il le sépare la cause des coupables de celle des égarés, et pour cet esprit généreux, le cri de clémence jeté au vainqueur n'est que le corollaire du cri: « Pas de représailles, » qu'il faisait entendre au peuple au lendemain du 18 mars.

ANNEESSENS (F...), bourgeois de Bruxelles, né en 1649, décapité dans la même ville en 1719. En vertu des privilèges octroyés par l'empereur Charles VI, et dits de la « joyeuse entrée, » les impôts ne pouvaient être perçus en Belgique qu'après avoir été votés par les doyens de chaque corporation de métier. Anneessens, fabricant de chaises en cuir, était syndic de la corporation de Saint-Nicolas; c'était un homme intègre, plein de savoir et très-éloquent.

Le marquis de Prié, gouverneur des Pays-Bas espagnols, ayant voulu établir de nouveaux impôts, les doyens refusèrent de les voter, et le Prié, attribuant ce rejet à l'ascendant d'Anneessens sur ses collègues, le fit attirer, sous prétexte d'une commande, chez le colonel Kevenhuller, où il fut arrêté et traduit devant un tribunal composé d'Espagnols, mis à la torture et condamné à mort, « comme coupable d'être fort suspect d'avoir porté le peuple à prendre les armes. » Des précautions extraordinaires furent prises le jour de son exécution; toutes les garnisons espagnoles du pays furent appelées à Bruxelles, et ordre leur fut donné de faire feu sur tous les attroupements de plus de quatre personnes.

Il fut décapité sur la place du Sablon, et immédiatement le peuple s'y précipita en telle affluence, que l'échafaud fut renversé, le sable imprégné de sang ramassé et distribué comme une précieuse relique, que certaines familles de Bruxelles conservent encore de nos jours dans de petits étuis en or.

Lors du renversement de la domination espagnole, on lui éleva le monument que l'on voit dans l'église de Notre-Dame-du-Sablon.

***ANNEMASSE**, bourg de France (Haute-Savoie), ch.-l. de cant., arrond. et à 16 kilom. de Saint-Julien, à gauche de l'Arve; pop. aggl., 630 hab. — pop. tot., 1,143 hab.

***ANNEYRON**, ville de France (Drôme), cant. et à 14 kilom. de Saint-Vallier, sur la rive droite de l'Argentel; pop. aggl., 1,061 hab. — pop. tot., 2,854 hab. Ruines du château de Mantailles.

ANNIBAL, fils de Giscon. Il fit, en 409 avant J.-C., une campagne en Sicile, s'empara Sélinonte et d'Himère, à la tête d'une armée de 100,000 hommes, selon Timée, et détruisit complétement ces deux villes, dont il massacra les habitants. De retour à Carthage, chargé des dépouilles des cités détruites, il fut accueilli par ses concitoyens avec enthousiasme et chargé de conquérir la Sicile. Il reprit la mer avec une flotte portant de nombreux soldats et bientôt mit le siége devant Agrigente. Mais la peste se mit dans son armée, qu'elle décima, et l'emporta lui-même au moment où la place allait être prise (406).

ANNIBAL l'Ancien, amiral carthaginois. Il vivait au IIIe siècle avant notre ère et il ravagea les côtes d'Italie pendant la première guerre punique (261 av. J.-C.), mais il fut battu par le consul Duilius et contraint de s'échapper sur une chaloupe, après avoir perdu une partie de sa flotte. En dépit de cette défaite, il fut, suivant Polybe, chargé d'une nouvelle expédition contre l'Italie. A la tête d'une flotte nombreuse, il se dirigea vers les côtes de Sardaigne; mais, surpris par les Romains dans un des ports de cette île, il fut battu et perdit encore de nombreuses galères. Ses soldats irrités le mirent en croix et le lapidèrent pour le punir de sa négligence, à laquelle ils attribuaient leur défaite.

ANNIBI, ancien peuple de la Sérique, qui, probablement, faisait partie de la nation des Huns. Ce peuple habitait sur une montagne du même nom (aujourd'hui l'Altaï), au pied de laquelle l'Irtis ou Irtisch prenait sa source.

ANNINGA, dieu de la lune et frère de Malina (le soleil), chez les Groenlandais. A l'encontre de notre manière de voir, ces peuples considèrent Malina comme une divinité femelle, tandis qu'Anninga est un dieu du genre masculin. Les traditions groenlandaises veulent que tous les astres soient d'anciens habitants du pays ou des animaux, transportés au ciel par suite de quelque circonstance; leur lumière plus ou moins rouge ou pâle est due au genre de nourriture qu'ils prenaient sur la terre. Voici ce qu'elles racontent au sujet d'Anninga et de Malina: Un soir que la frère et la soeur se trouvaient ensemble avec plusieurs enfants, Anninga se mit à la poursuite de sa soeur; celle-ci s'enfuit, ignorant qui était après elle, et, tout en courant, enduisit ses mains de suie, dont elle frotta le visage et les habits de celui qui la poursuivait, afin de pouvoir le reconnaître au jour. Enfin, ne pouvant lui échapper malgré ses efforts, elle s'éleva dans les airs, où elle devint le soleil; Anninga, la poursuivant toujours, monta aussi dans les airs, mais moins haut, et devint la lune, tournant toujours autour du soleil, dans l'espoir de l'atteindre. Les taches de la lune sont celles que lui ont imprimées les mains de sa soeur. Arrivé à son dernier quartier, Anninga, brisé de fatigue et souffrant de la faim, va à la pêche des chiens de mer et s'en engraisse, comme on le voit dans la pleine lune. Anninga se réjouit de la mort des femmes, et Malina de celle des hommes; aussi voit-on les femmes se cacher pendant les éclipses de la lune, et les hommes pendant celles du soleil. On ne permet pas aux jeunes filles de contempler l'astre des nuits, qui passe pour les exciter à quitter le sentier de la vertu. Quand il y a éclipse de lune, c'est qu'Anninga est sur terre à rôder parmi les habitations des humains, pour dévorer leurs provisions; alors les hommes montent sur les toits, ou ils font un vacarme affreux, qui force l'astre à remonter dans le ciel. Quand il y a éclipse de soleil, les femmes font aboyer les chiens en leur tirant les oreilles, ce qui est une preuve que le monde n'est pas près de périr; car ces animaux, qui ont existé avant les hommes et qui ont la prescience de l'avenir, cesseront d'aboyer quand la fin du monde sera proche.

***ANNŒULLIN**, ville de France (Nord), cant. et à 7 kilom. de Seclin, arrond. de Lille, sur la haute Deule; pop. aggl., 3,324 hab. — pop. tot., 3,980 hab. Eglise de 1574.

***ANNOISE** s. f. — Le véritable nom de l'herbe de la Saint-Jean est ARMOISE, et non ANNOISE.

***ANNONAY**, ville de France (Ardèche), ch.-l. de cant., arrond. et à 34 kilom. de Tournon; pop. aggl., 15,052 hab. — pop. tot., 17,033 hab. Bâtie sur deux collines, Annonay a des rues extrêmement rapides. Jadis ceinte de remparts flanqués de tours et percés de plusieurs portes, dont trois existent encore, elle était dominée par un château fort sur l'emplacement duquel s'élève un château moderne. Eglise Notre-Dame, reconstruite au XVIIIe siècle; couvent de jésuites; bel hôpital. « Depuis un siècle, dit M. Ad. Joanne, la population d'Annonay a presque triplé, et l'industrie de cette ville a pris de grands développements. Les principales branches de cette industrie sont la mégisserie, la papeterie, le moulinage de la soie et la meunerie. Toutes les peaux de chevreau de l'Ardèche et des pays voisins reçoivent leurs apprêts à Annonay. Vers le mois d'avril ou de mai, ces peaux, venues de la montagne, affluent sur les marchés d'Aubenas, où elles sont vendues et de là transportées à Annonay. Ses papeteries peuvent rivaliser avec celles d'Essonne. Les mégisseries d'Annonay occupent 2,000 ouvriers et produisent en moyenne 15 millions par an; les papeteries occupent 1,500 ouvriers et produisent 4 millions; le moulinage de la soie est représenté par 1,500 ouvriers et 8 millions; la meunerie par 2 millions de produits. Annonay possède, en outre, des fabriques de fleure, d'étoffes de soie, de gants, d'albumine, de corde, de linge damassé; des tanneries et une filature de mèches de coton. Il s'y fait un commerce important de bois provenant des Vosges et de la Savoie. » Pépinières; plantations de mûriers; élève des vers à soie blanche.

Annonay (AFFAIRE D'). Dans le courant d'octobre 1873, le parquet de Tournon commença une instruction contre M. Chapuis, membre du conseil général de l'Ardèche, maire d'Annonay, et quelques autres personnes de cette ville, où s'est marié M. Talihand, ministre de la justice.

Une information minutieuse aboutit à une ordonnance renvoyant 19 inculpés devant la juridiction correctionnelle, pour y répondre des délits d'association de malfaiteurs, recrète et de détention d'armes de guerre. La même ordonnance prononçait un non-lieu pour le crime de complot, d'abord reproché aux prévenus.

Le 1er mars 1874, le tribunal de Tournon se déclara incompétent, par un jugement constatant « que les poëte mathématiques qui se sont manifestés en octobre 1872 ont surexcité les passions à Annonay comme ailleurs...; que les débats n'avaient pas suffisamment établi que le dehors des faits constituât de complot, il y eût eu société secrète ou association illicite de plus de 20 personnes...; que la détention d'armes était un acte préparatoire du complot, etc. »

Il faut ajouter que l'accusation se basait sur les déclarations d'un sieur Georges, commissaire de police d'Annonay, et sur les aveux de deux prévenus, Linossier et Jouin.

Les faits incriminés étaient:

1° Des réunions peu nombreuses tenues le soir chez M. Chapuis, dans lesquelles on aurait décidé de défendre la République par tous les moyens possibles, et où l'on aurait désigné les capitaines des compagnies qui devaient s'insurger contre la délibération de l'Assemblée et empêcherait sur le trône le comte de Chambord;

2° Des réunions plus nombreuses tenues le dimanche dans la campagne d'Annonay, où auraient assisté presque tous les ouvriers de cette ville.

Le ministère public releva appel du jugement de Tournon, et, le 29 mars suivant, la cour d'appel de Nîmes infirma la décision du tribunal de Tournon en ce qui concernait les délits d'association et société secrète, mais retint les faits de détention d'armes et fabrication de poudre, et condamna, de ce chef, trois des prévenus à six mois, quatre mois et deux mois d'emprisonnement. Ces trois prévenus sont: Chatelet, Martel, Deschaix, qui ont subi leur peine.

Déféré à la cour de cassation par le procureur général, cet arrêt fut cassé.

La cour d'Aix, devant laquelle furent renvoyés les prévenus, eut d'abord à se prononcer sur la compétence.

Après avoir entendu M. le procureur général Bataille et, dans l'intérêt des prévenus, Me Thourel, ancien procureur général, chargé de la défense de M. Chapuis, la cour d'Aix rendit, conformément à la jurisprudence de la cour de cassation, un arrêt par lequel elle a décidé qu'elle était compétente, et a renvoyé les prévenus à l'audience du 17 décembre dernier pour plaider l'affaire au fond.

Le 17 décembre, treize prévenus ont comparu de nouveau devant la cour: Linossier, Filos, Mourier, Jacob, Chatelet, Vidon, Desruols, Croze, Pourret, Sabatier (Jules), Martel, Deschaix et Baude.

Ont fait défaut: Chapuis, Chanteperdrix, Plenet, Gay, Jouin, Sabatier (Adrien).

L'audience du 17 décembre a été consacrée tout entière au rapport de M. le conseiller Lepeytre, qui a duré quatre heures, et à l'interrogatoire des prévenus.

Tous les prévenus nient les faits qu'on leur impute, à l'exception de Linossier, et encore ce dernier revient-il beaucoup sur ce qu'il a dit dans l'instruction. Il ne reconnaît plus formellement les prévenus. Cette différence d'attitude est d'autant plus remarquée que, lors des débats sur l'incompétence, Jouin, alors présent, s'était complétement rétracté en accusant le commissaire de police de l'avoir fait parler par force.

L'audience du 18 décembre fut remplie par le réquisitoire de l'avocat général Sergent, qui a demandé que tous les prévenus fussent frappés de condamnations sévères.

Le lendemain, la parole fut donnée aux avocats des prévenus, qui ont tous discuté avec beaucoup de modération. Après les plaidoiries, l'affaire fut continuée à l'audience du mercredi 23, pour entendre les répliques du ministère public et des avocats.

Au jour dit, les débats furent repris, et M. Sergent termina sa réplique par quelques réflexions sur les sentiments qui animent la magistrature dans les affaires où le devoir peut la mettre aux prises avec la rancune des partis. La cour doit être sévère, a-t-il dit en finissant, pour compléter l'œuvre commencée par cette poursuite.

Après cette réplique, M. le président, vivement ému, a cru de sa dignité de relever ce que M. Sergent avait dit au sujet des défenseurs et même de la cour.

Ces observations, que M. Sergent lui-même a appelées une *admonestation* de la cour, ont dispensé les avocats de protester, comme ils l'auraient fait si M. le président avait gardé le silence. Ils se sont contentés de discuter les arguments de l'accusation.

L'arrêt fut rendu le samedi 26, après quatre heures de délibéré.

La cour a admis l'association illicite et l'existence de la société secrète pour tous les prévenus.

Elle a admis, en outre, pour Chapuis seul, la provocation à un crime.

Et en application: 1° des articles 291 et 293 du code pénal; 2° de la loi de 1834; 3° de la loi du 28 juillet 1848, elle condamne par défaut: Chapuis, à six mois de prison et 500 francs d'amende; Chanteperdrix, trois mois de prison et 100 francs d'amende; Plenet, trois mois de prison et 100 francs d'amende; Jouin, trois mois de prison, et 100 francs d'amende; Sabatier (Adrien), trois mois de prison et 100 francs d'amende; Gay, un mois de prison et 100 francs d'amende; chacun à deux ans d'interdiction des droits civils et politiques.

Contradictoirement: Jacob, quatre mois de prison, 100 francs d'amende et deux ans d'interdiction des droits civils et politiques; Mourier, Filos, Desruols, Pourret, Vidon, Croze, Deschaix, Chatelet et Linossier, à deux mois de prison, 100 francs d'amende et chacun à deux ans d'interdiction des droits civils et politiques; Sabatier (Jules), quarante jours de prison et 100 francs d'amende; Baude, un mois de prison et 100 francs d'amende; Martel, un mois de prison, 100 fr. d'amende, et chacun à deux ans d'interdiction des droits civils et politiques.

***ANNONCE** s. f. — Encycl. L'*annonce* fut très-longtemps à se développer, même en Angleterre, où elle a pris, surtout dans le *Times*, de si vastes proportions, et les premières journaux, tels que le *Times*, n'ont de simples *annonces* de librairie. C'est le *Weekly News*, fondé à Londres en 1622, qui en commença très-modestement l'emploi, en annonçant un poëme intitulé *Vanity of gratiatoria* (1652), puis un livre de Milton: *Considérations sur la meilleure manière de purger l'Eglise des simoniaques* (1659). La voie était ouverte; on vit alors les lecteurs dans les *annonces* les demandes d'emploi, surtout de domestiques, les objets perdus, y compris les chiens et les enfants, l'ouverture de départ des diligences, etc. Parmi les *annonces* curieuses du *Mercurius publicus*, qui fut longtemps fayorisé sous ce rapport, on remarque, à l'année 1660, l'*annonce* d'un kingsoul perdu par Charles II, puis l'avis donné par le roi lui-même qu'il comptait se rendre à Londres, au mois de mai, pour guérir les écrouelles (1664); il prévenait par sa lettre qu'il ne pas se déranger auparavant. La peste de 1665 fit éclore dans les gazettes une foule d'*annonces* qu'ils veulent attirer des conditions telles qu'elles doivent écarter toute méfiance par leur difficulté même, et qui ne sont qu'un leurre. Les pauvres filles se trouvent, loin de leur famille, sans argent et sans appui, entre les mains d'un misérable à qui il est facile d'abuser d'elles. Quelques-unes se plaignent de temps à autre, et le scandale éclate; mais combien de victimes tombées dans le piége préfèrent se taire! Une autre spéculation accomplie par la voie des *annonces* est celle qui consiste à livrer, moyennant un certain nombre de timbres-poste, divers moyens au choix pour faire fortune. Quelques naïfs se laissent prendre tous les jours à cette supercherie, et leurs timbres-poste constituent au bout de l'année une somme assez ronde pour que les exploiteurs de cette spécialité puissent payer des frais considérables d'*annonces*, jusqu'à 25,000 ou 30,000 francs par an, et encaisser encore de jolis revenus. Un de ces industriels s'est servi, pendant quelque temps, de la presse française; il promettait de donner, en échange de la modique somme de 40 centimes, un moyen de se faire 200 francs de rente, sans capital aucun et sans travail. Un grand nombre de dupes envoyèrent les 40 centimes et ne reçurent jamais de réponse. L'une d'elles, fatiguée d'attendre, se rendit au domicile du particulier et exigea la communication immédiate du fameux moyen. Mis au pied du mur, l'industriel lui répondit qu'il consistait tout simplement à trouver des places de 2,000 francs et à les donner aux employés qui en auraient besoin, moyennant une commission annuelle de 10 pour 100, soit 200 fr. Le tribunal correctionnel de la Seine, à qui l'affaire fut déférée, jugea que cette manœuvre constituait une escroquerie. En Angleterre, ce petit commerce est à peine délictueux; c'est aux naïfs et aux dupes de ne pas se laisser prendre. En tous cas, le trafic des places s'y fait ostensiblement. Tous les jours, sous la rubrique *Douceur*, on rencontre dans le *Times* des *annonces* de ce genre: « 200 livres (5,000 francs) seront données à qui pourra procurer légalement à l'annonceur une place permanente de 200 à 300 livres par an. On préférerait une place du gouvernement. »

Les Allemands, ces gens si chastes qui nous considèrent comme des corrompus et qui affectent de regarder Paris comme la sentine de toutes les impuretés, favorisent dans leurs journaux des *annonces* où l'impudeur s'étale cyniquement. M. Victor Tissot (*Voyage au pays des milliards*) a extrait celles-ci des principaux journaux de Berlin, durant le séjour tout récent qu'il a fait dans cette ville: « Une jeune dame voudrait employer quelques heures à parler français avec un étranger. » « Une veuve honorable et instruite, de bonne famille, désire faire la connaissance durable d'un monsieur vieux et riche, à qui elle réserverа le plaisir de n'avoir pas besoin d'une femme auprès de lui. » — « Une charmante demoiselle de magasin, ayant besoin d'un peu d'argent, prie un vieux monsieur de lui prêter 25 thalers. » — « Une jeune et riche veuve voudrait se faire annexer (*sich annectiren zu lassen*). » — « Une dame spirituelle et instruite voudrait connaître un monsieur qui puisse résoudre un problème difficile. » — « Deux messieurs désirent faire la connaissance de deux jeunes et gentilles dames dans l'intention de les accompagner aux concerts et au théâtre, et pour les divertir par quelques fines heures dans les environs. Ecrire aux bureaux de la *Gazette de Vos.* » — « Si un monsieur d'un certain âge et d'une position honorable désire faire connaissance avec la connaissance d'une veuve respectable, arrivant au commencement de la trentaine, il est prié d'envoyer son adresse. Elle pourrait partager son logement. » « Un jeune homme, excessivement intéressant, momentanément dans l'embarras, cherche du secours auprès d'une dame riche et distinguée. » — « Un jeune commerçant honorable supplie une dame riche de lui faire, mais avec discrétion, un petit prêt d'argent. » — « Prière à la dame qui a promis hier, à trois heures, sous les tilleuls, avec un vieux monsieur, de vouloir bien envoyer son adresse au bureau du journal. Un jeune médecin voudrait entrer en relations secrètes avec elle. » — « On offre, sous le sceau de la plus grande discrétion, un joli salon meublé à louer presentement. » Etc.

Ce genre d'*annonces*, longtemps ignoré chez nous, s'est mis à fleurir récemment dans le *Figaro*; encore n'a-t-il jamais atteint ce degré d'impudeur. On y échange des correspondances les plus décolletées, mais on n'y a pas encore vu des messieurs demander des demoiselles de magasin pour faire une partie carrée; cela viendra peut-être.

L'*annonce* n'a commencé à prendre chez nous un peu d'importance que sous le règne de Louis-Philippe. Déjà sous la Restauration, M. de Villèle, dans un discours sur la liberté de la presse, avait indiqué aux journaux le moyen de se faire un grand revenu en vendant leur publicité. Le *Journal des Débats* et la *Gazette de France*, qui seuls avaient un tirage important, profitèrent de l'avis, et, en 1834, les *annonces* leur rapportaient de 200,000 à 250,000 francs. M. E. de Girardin, en fondant la *Presse*, voulut baser là-dessus une combinaison nouvelle pour le journalisme: établir un prix si bas, pour l'abonnement, que le journal pût être acheté par tout le monde, et racheter l'insuffisance du prix, qui eût mis l'entreprise en perte, par le nombre des *annonces*, d'autant plus considérable que le journal aurait plus de lecteurs. Dans ses calculs, 10,000 abonnés à 40 francs produisant une recette de 360,000 francs, à cause des remises, et le journal coûtant par an, en frais de rédaction, de composition, d'administration, de papier, de timbre et de poste, 510,000 francs, il fallait 150,000 francs d'*annonces* seulement pour couvrir les frais; mais l'*annonce* devait infailliblement rapporter au moins cette somme, et c'est ce qui arriva. La *Presse* eut bientôt 20,000 abonnés, et elle afferma ses *annonces* 150,000 francs; en 1845, elles furent affermées 300,000 francs. Toutefois, les bénéfices n'étaient pas très-considérables. Quoi qu'il en soit, c'est toujours à peu près sur ces combinaisons que marchent la plupart des journaux parisiens. Quoique le plus grand nombre ait haussé de 40 francs à 50 francs le prix de l'abonnement pour Paris, et à 62 francs pour la province, l'abonnement et la vente au numéro ne payent que tout juste les frais, et c'est l'*annonce* qui, plus ou moins abondante, constitue la plus grande source de bénéfices.

Les annonces de la plupart des journaux sont surtout commerciales. Les réclames, les agences matrimoniales sont loin d'avoir autant de fréquence que dans les journaux anglais, quoiqu'on les rencontre un peu partout; il en est de même des places offertes ou demandées pour domestiques, grooms, femmes de chambre, etc.; le *Times*, à lui seul, en insère plus en un jour que tous les journaux de Paris en un mois. Les *annonces* les plus nombreuses dans les journaux français concernent les produits pharmaceutiques; l'huile de foie de morue, la revalescière, les pilules Raquin et autres, la graine de moutarde blanche, les capsules Mothes, l'iodure de fer, le phénol Bobœuf, le liniment Boyer-Michel, le tord-boyaux, l'insecticide Vicat, le véritable curaçao, le sirop Larozé, le quina Laroche, le chloral, les bains de mer à domicile, l'odontalgine, le cosmacéti, l'eau des fées, le charbon de Belloc, le sublimé, la vitaline Steck, la pommade des frères Mahon, les eaux de la Floride, le vinaigre de Bully, les vésicatoires Leperdriel, le rob Boyveau-Laffecteur, les dentifrices de toutes sortes, l'eau de Cologne de Jean-Marie Farina, l'eau de mélisse des carmes, la pâte Regnault, le pinceau hémorroïdal, les savons aux mille fleurs, les cold-creams, les poudres de riz, la benzine Collas, la velouting Fay, le blanc Rachel, les sirops antigoutteux, l'huile de Macassar, l'huile de marrons d'Inde, les vermifuges, les antiseptiques, les sirops dépuratifs, se disputent la place à la quatrième page des journaux; nous passons sous silence les clyso-pompes, les *équinier* et autres instruments perfectionnés de la médecine intime et domestique. Le chocolat Perron et le chocolat Menier s'y livrent depuis trente ans un combat acharné. Viennent ensuite, considérant, les entreprises des guides financiers, des agences d'assurance, des fabricants de meubles, de pianos, de machines à coudre, de montres de Genève; des maisons de vins, des cafés, des bazars de voyage, des commerçants qui achètent l'or et l'argent plus cher que la Monnaie, des vins du Rouceray, avec le profil de la maison qui les expédie; puis, périodiquement, suivant les saisons, celles des magasins de nouveautés et des magasins de confection, qui étalent leurs longues vitrines de soieries, de calicots, de linge damassé, toutes affaires hors ligne, ou de paletots mode, de dorsays, de mackintoshs et de waterproofs. Au milieu de ces *annonces* aux industriels qui en font un usage constant, on peut s'en rendre compte en sachant qu'un docteur de Londres, le docteur Holloway, est connu pour dépenser en publicité 30,000 livres par an (750,000 francs); que l'huile de Macassar dépense 250,000 francs, et certaines maisons de confection 300,000 à 400,000 francs. Que de pilules, que de tisons et que de paletots il faut vendre pour rentrer seulement dans les frais d'*annonces*!

— *Annonces judiciaires*. Le décret du 17 février 1852 avait attribué aux préfets le droit de désigner, dans chaque département, le journal qui aurait le monopole des *annonces* judiciaires. Ce principe n'était rien autre chose qu'une subvention déguisée, le préfet désignant partout le journal docile aux inspirations du gouvernement, et cette faveur n'ayant qu'un nombre d'abonnés illusoire, au détriment du public qui aurait trouvé son avantage à faire insérer ou à lire ces *annonces* dans un journal plus répandu. Mais c'était une ressource trop précieuse pour que le gouvernement s'en privât, et, quelles que fussent les réclamations, il tint ferme pendant longtemps. Ainsi on vit, à Paris même, en 1867, un journal qui n'avait pas d'abonnés, l'*Epoque*, recevoir ce privilége, parce qu'il était rédigé par M. Clément Duvernois et dirigé par le tailleur de l'empereur, le fameux Dussautoy. Belle garantie qu'on avait là pour la publicité des actes qui intéressent à gravement la fortune des citoyens! Vers la fin de l'Empire, la désignation du journal appartint à l'autorité judiciaire; mais celle-ci commit absolument les mêmes actes de favoritisme que l'autorité administrative. Le gouvernement de la Défense nationale rendit, peu après le 4 septembre, un décret qui rétablissait le régime pur et simple de la liberté en matière d'*annonces* judiciaires. Ce régime n'était que provisoire, mais il s'est perpétué jusqu'à présent, quoiqu'il ait été question, à diverses reprises, de projets de loi destinés à réglementer la matière. Dans chaque département, le préfet prend, vers la seconde quinzaine de décembre, un arrêté d'après lequel tous les journaux sont ouverts à l'insertion des *annonces* judiciaires; en échange de cette faculté, chacun de ceux qui veulent la mettre à profit est tenu d'insérer gratuitement un extrait des *annonces* insérées dans les autres journaux. C'est là le moyen de satisfaire tout le monde et de donner à ces sortes d'*annonces* la plus large publicité.

Annonciation (L'), chef-d'œuvre d'Andrea del Sarto; au palais Pitti, à Florence. Debout devant un prie-Dieu et ayant à la main un livre, la Vierge témoigne sa surprise à la vue de l'ange Gabriel, qui lui apparaît agenouillé sur un nuage, la main gauche tenant un lis et la droite montrant le ciel, où plane le Saint-Esprit. En arrière s'élève un édifice d'architecture romaine, avec un portique ouvert et un balcon où sont placées trois petites figures; sur les degrés est placé un jeune garçon presque entièrement nu. Un paysage montagneux, orné de ruines, occupe le fond du tableau. Cette composition n'a aucun des caractères religieux que nous avons signalés dans l'*Annonciation* de Fra Angelico; mais, au point de vue purement pittoresque, c'est une œuvre pleine d'éclat et de charme. L'auteur y a tracé avec une pieuse modestie une inscription italienne dont voici la traduction: « O Marie! Andrea del Sarto t'a peinte telle qu'il te porte dans son cœur, et non telle que tu es, pour faire briller ta gloire et non son propre nom. » Ce tableau, exécuté pour l'église des Frères-Observants et transporté plus tard dans celle de San-Jacopo-tra-Fossi, fut cédé en 1626 à l'archiduchesse de Toscane, femme de Côme II, qui le plaça dans la chapelle du palais Pitti. Il figure aujourd'hui dans la galerie de ce même palais. Une copie, commandée par l'archiduchesse à Ottavio Vannini, a pris la place de l'original dans l'église de San-Jacopo.

Le palais Pitti possède deux autres *Annonciations* d'Andrea del Sarto. L'une, dont on peut voir une copie au musée du Louvre, parmi les ouvrages de l'école italienne (no 440), fut exécutée en 1525 par pinaio della Scala, qui en fit présent à l'église des Servites; elle a été gravée par Picchianti et nous montre la Vierge, assise, à qui Gabriel agenouillé présente un lis. L'autre composition, que Vasari nous apprend avoir été exécutée pour l'abbaye de Saint-Gaudens, contient deux personnages étrangers à la scène, l'archange saint Michel et un saint de l'ordre des servites. La couleur de ce tableau est délicieuse.

Annonciation (L'), fresque de Fra Angelico de Fiesole; dans le couvent de Saint-Marc, à Florence. Ce sujet, que tant d'artistes ont traité, n'a été retracé par aucun avec plus d'adorable naïveté, de grâce poétique et de tendresse religieuse, que par Fra Angelico: Marie, assise sur un siége des plus simples, croise dévotement les bras sur sa poitrine et s'incline en avant, pour marquer sa soumission à la volonté divine que lui révèle un ange aux ailes diaprées; elle regarde le messager céleste avec un mélange de curiosité et de candeur, que Fra Angelico pouvait seul exprimer sans crayeuse. Un sourire; la pureté rayonne sur le front de la servante du Seigneur, mais la paix profonde, la quiétude que dénote son attitude n'est pas exempte de mélancolie; on devine, à travers les promesses de l'ange, Marie a pressenti l'accomplissement des prophéties de Simeon. Un inscrivit au-dessous de la fresque ces deux vers latins qui recommandent au visiteur de ne point passer sans réciter un *Ave Maria*:

Virginis intactæ cum veneris ante figuram,
Pretereundo cave ne silentes.

Fra Beato Angelico a représenté deux autres fois la même scène dans le couvent de Saint-Marc. Une quatrième composition, peinte par lui sur panneau, appartient à l'église du Gesù, à Cortone.

***ANNOT**, bourg de France (Basses-Alpes), ch.-l. de cant., arrond. et à 28 kilom. de Castellane, sur la rive gauche de la Valre; pop. aggl., 857 hab. — pop. tot., 1,140 hab. Vieille tour, collége de jésuites, manufactures de draps.

Ann'Quin Bredouille, pamphlet contre-révolutionnaire, de Gorjy (1792, 6 vol. in-8°). Le titre complet est: *Ann'Quin Bredouille ou le Petit-cousin de Tristram Shandy, œuvre posthume de Jacquelin Lycurgues, actuellement Aîre-major au greffe des Menus-Derviches.* L'ouvrage parut par volume et ne cessa que pendant la Terreur. L'auteur est un romancier assez inconnu. Voici la donnée du livre: Ann'Quin Bredouille est un honnête garçon, un peu faible, par exemple, et capable de faire plus d'une sottise. Ce personnage traverse les scènes épisodiques du roman, suivi de deux compagnons éternels: Adule, un flatteur insensé et dangereux, et Mme Jern'ille, une femme femme un peu acariâtre, mais très-sensée. Ann'Quin Bredouille, c'est le Français, c'est le bourgeois d'alors, confiant, naïf, amoureux du nouveau; Adule, c'est la flatterie des partis s'efforçant de faire des prosélytes. Mme Jern'ille, c'est la raison, un peu sceptique, mais droite et aussi un peu terre à terre. Ann'Quin vivait paisiblement à la campagne, entouré de « cinq ou six voisins. » Il n'est pas plus question de lui dans le monde que s'il n'existait pas. Adule vient secouer cette somnolence. Il tire Ann'Quin par la manche et fait sonner à ses oreilles le grand mot magique: « La gloire, mon cher Bredouille! la gloire! la gloire! » Ann'Quin s'enflamme et se décide à partir pour « la grande ville de Neomanie. » On arrive à un port; il paraît